

Admission en Centre de traitement et de réadaptation (CTR)

L'Hôpital neuchâtelois dispose aujourd'hui de trois CTR situés sur les sites HNE-La Béroche, HNE-Le Locle et HNE-Val-de-Ruz. Un quatrième est en passe d'ouvrir ses portes sur son site HNE-Val-de-Travers dès le 1^{er} janvier 2009.

Les lits en CTR sont des lits hospitaliers intermédiaires, appelés aussi lits B. Ce ne sont ni des lits de soins aigus (lits A), ni des lits d'hébergement médico-social (lits C). Ce qui signifie que les CTR n'assurent pas les prestations nécessitant une hospitalisation en soins aigus, le placement et l'attente de placement (hébergement médico-social), l'accueil temporaire (convalescence ou hospitalisation pour motif social).

Les compétences dans les CTR sont médicales et infirmières. Un service d'assistance sociale y est présent. Dans les CTR, les prestations de physiothérapie et/ou d'ergothérapie sont évaluées et fixées selon les besoins du patient. Elle sont de l'ordre de maximum 30 minutes par jour pour les premières et de maximum 30 minutes, trois fois par semaine, pour les secondes.